



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | SOLANACÉES

N° 2, 12 juillet 2017

INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS POUR LA CULTURE DU POIVRON EN 2017

Ce bulletin d'information présente une liste de plusieurs des insecticides et des fongicides homologués pour le poivron. Les traitements de semences et les produits qui sont homologués contre les ravageurs rares ou occasionnels ne sont pas inclus.

Les informations contenues dans ce bulletin permettent de considérer plusieurs des produits homologués contre les principaux ravageurs de ces deux cultures.

- Lorsque des traitements répétitifs sont effectués pour réprimer une maladie ou un insecte donné, il est recommandé d'alterner des produits appartenant à des groupes chimiques différents. Référez-vous à l'information de la **famille chimique** ainsi qu'au **groupe chimique** contenu dans les tableaux.

Ainsi, il est possible de limiter l'apparition de résistance d'un insecte ou d'une maladie à un pesticide. Les fongicides classés dans le groupe M (fungicides dits multisites) échappent à cette règle, car le risque de développer de la résistance est très faible puisqu'ils agissent à plusieurs niveaux de développement du champignon et affectent de nombreuses fonctions vitales de ce dernier.

- **L'indice de risque pour l'environnement (IRE)** informe sur l'impact d'un pesticide sur diverses espèces animales et végétales, dont les vers de terre, les abeilles, les oiseaux et les organismes aquatiques. **L'indice de risque pour la santé (IRS)** informe sur l'impact toxicologique d'un pesticide pour la santé humaine. Ces deux indices sont issus de l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ).

Plus le chiffre de l'indice est élevé, plus le risque est grand. Lorsqu'un pesticide n'est pas homologué à une dose unique, le calcul des indices a été effectué avec la dose la plus élevée. Pour en savoir davantage sur ces indices de risque, consultez le document « Indicateur de risque des pesticides du Québec – Santé et environnement » de l'[IRPeQ](#).

Rappel important concernant les produits à base de cuivre

Depuis 2015, le délai d'application avant la récolte pour le sulfate de cuivre tribasique ([CUIVRE 53W](#)), les hydroxydes de cuivre ([KOCIDE 101](#) et [PARASOL](#)) et l'oxychlorure de cuivre ([COPPER SPRAY](#) ou [CUIVRE EN VAPORISATEUR](#)) est maintenant de **2 jours** et le délai de réentrée est de **48 heures**.

Mises en garde

- Assurez-vous du bon fonctionnement et du réglage de votre pulvérisateur. Une pulvérisation mal faite peut être à l'origine d'une répression inadéquate des ravageurs ou de la présence de résidus de pesticides sur la récolte. Vous pouvez consulter la [liste des personnes accréditées](#) qui offrent le service de réglage des pulvérisateurs, dans le cadre du projet Action Réglage.
- Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte doivent être rigoureusement respectés.
- Portez le matériel de protection approprié.

Ce bulletin d'information ne remplace pas l'étiquette des produits. Référez-vous aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles et sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

Conservez ce bulletin d'information; vous pourrez le consulter tout au long de la saison.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Catherine Thireau, agronome. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [l'avertisseur du réseau Solanacées](#) ou [le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DU POIVRON

Poivron – Insecticides

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai attente avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Pyrale du maïs	BIOPROTEC 3P	Produits microbiens (11)	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	4	1	1,45 kg	4	ND	5
	BIOPROTEC CAF					2,8 L			
	DECIS 5 CE	Pyréthroïde synthétique (3)	Deltaméthrine	12	3	250 à 300 ml	3	169	20
	DECIS FL					410 à 820 ml			
	RIMON 10 EC	Benzoylurée à substituant (15)	Novaluron		1			36	4
Pyrale du maïs et vers gris	AMBUSH 500 EC	Pyréthroïde synthétique (3)	Perméthrine	12	1 55 (vers gris)	140 ml; 225 à 300 ml (si sol sec ou vers gris de 2,5 à 4 cm)	ND	214	183
	POUNCE 384 EC				1	180 à 390 ml (vers gris); 180 ml (pyrale)			
	PERM-UP								
	VOLIAM XPRESS (homologué également contre la fausse-arpenteuse)	Diamide et pyréthroïde synthétique (28 et 3)	Chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	24	7	500 ml	2	191	135
	INTREPID 240F (homologué seulement contre la pyrale)	Diacylhydrazine (18A)	Méthoxyfénazole	12	1	0,3 à 0,6 L	2 L	92	18
Pyrale du maïs, doryphore de la pomme de terre et fausse-arpenteuse	ENTRUST 80W	Spinosyne (5)	Spinosad	12	1	50 g (pyrale et doryphore); 109 g (fausse-arpenteuse)	2 (pyrale); 3 (autres ravageurs)	73	6
	ENTRUST SC					167 ml (pyrale et doryphore); 364 ml (fausse-arpenteuse)			
	SUCCESS 480 SC					83 ml (pyrale et doryphore); 182 ml (fausse-arpenteuse)			
Pyrale du maïs, punaise terne, pentatomidées, altises et doryphore de la pomme de terre	SEVIN XLR	Carbamate (1A)	Carbaryl	24	2	2,5 à 6,4 L (consulter l'étiquette pour les doses précises par ravageur)	ND	225	353

Poivron – Insecticides									
Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai attente avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Pucerons et pyrale du maïs	ORTHENE 75 SP	Organophosphaté (1B)	Acéphate	24	7	562 g (pucerons); 825 g (pyrale)	4	64	34
Pucerons	ACTARA® 25 WG (homologué également contre la punaise terne, la punaise marbrée et les pentatomidées)	Néonicotinoïdes (4A) Organophosphaté (1B)	Thiaméthoxame	12	1	105 g (pucerons); 105 à 210 g (punaises)	2	212	65
	BELEAF 50SG		Pyridine-carboxamide (9)		0	0,12 à 0,16 kg	3	5	14
	CYGON 480 AG		Diméthoate	36	3	0,7 à 1,0 L	ND	132	92
	CYGON 480 EC								
	LAGON 480 E								
	CYGON 480		Malathion	12	7	1,0 à 2,5 L 610 à 1 345 ml	4	144	113
	FYFANON 50 % EC								
	MALATHION 85 E (homologué également contre la punaise marbrée)								
	MOVENTO 150 OD	Dérivé d'acide tétronique (23)	Spirotétramate	12	3	347 à 585 ml	1,17 L	1	153
	MOVENTO 240 SC					220 à 365 ml			
Pucerons et doryphore de la pomme de terre	ACTARA 240 SC	Néonicotinoïdes (4A)	Thiaméthoxame	12	ND	375 à 625 ml (traitement dans le sillon)	625 ml	214	147
	ASSAIL 70 WP		Acétamipride		7	56 à 86 g (pucerons) 40 à 80 g (doryphore)	2 (doryphore) 4 (pucerons)	1	27
	ADMIRE 240		Imidaclopride	24		7 à 12 ml/100 m de rang dans l'eau de transplantation 200 ml (foliaire)	1 (au sol) 2 (foliaire)	214	9
	SIVANTO PRIME	Buténolide (4D)	Flupyradifurone	12	1	500 à 1 000 ml	2 000 ml	118	67

Poivron – Insecticides									
Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai attente avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Pucerons et tétranyques	NEUDOSAN	NA	Sel de potassium d'acide gras	4	0	8 L	ND	100	5
	SAFER'S					1 partie de concentré : 50 parties d'eau		68	5
Pucerons, altises et Doryphore de la pomme de terre	MINECTO DUO 40 WG (homologué également contre la fausse-arpenteuse)	Néonicotinoïdes et diamide (4A et 28)	Thiaméthoxame et cyantraniliprole	12	NA	440 à 750 g (traitement réalisé lors du semis ou de la plantation)	1	389	39
Fausse-arpenteuse, vers gris, ver de l'épi, doryphore de la pomme de terre, pyrale du maïs, pucerons et altises	EXIREL	Diamide (28)	Cyantraniliprole	12	1	250 à 1 500 ml (consulter l'étiquette pour les doses précises par ravageur)	4	175	6
Doryphore de la pomme de terre, pyrale du maïs et ver-gris noir	CORAGEN	Diamide anthranilique (28)	Chlorantraniliprole	12	1	250 à 375 ml	4 (1,125 L)	91	6
Tétranyques	OBERON	Dérivé d'acide tétronique (23)	Spiromesifen	12	7	500 à 600 ml	3 (1 800 ml)	16	97
	ACRAMITE 50 WS	Bifénazate (UN)	Bifénazate		3	851 g	1	30	16
	HUILE DE PULVÉRISATION 13E	NA	Huile minérale		ND	10 L	8	132	115
Fausse-arpenteuse	DELEGATE WG	Spinosyne (5)	Spinétorame	12	1	140 à 200 g	3	100	9
	RADIANT SC					290 à 420 ml			17
	XENTARI WG (homologué également contre ver de l'épi)	Produits microbiens du type <i>Bt</i> (11)	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	4	0	500 à 1 000 g	ND	ND	5

Poivron – Insecticides									
Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai attente avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Vers gris	CHLORPYRIFOS 480 EC	Organophosphaté (1B)	Chlorpyrifos	24	40	1,2 à 2,4 L	1	728	591
	CITADEL 480 EC								
	LORSBAN 4E							722	569
	NUFOS 4E								
	PYRINEX 480 EC							726	291
	LORSBAN NT								
	LORSBAN 50 W					1,125 à 2,25 kg			

PRINCIPAUX FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DU POIVRON

Poivron – Fongicides

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai attente avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>) et brûlure phytophtoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>)	ACROBAT ^{MD} 50 WP	Acide cinnamique (40)	Diméthomorphe	12	0	450 g	5 (mildiou); 2 (<i>P. capsici</i>)	40	13
	EVITO 480 SC <i>*P. infestans</i> seulement	Strobilurines (11)	Fluoxastrobine		3	278 ml	Voir étiquette	8	9
	ORONDIS	Azole, oxazole et thiazole (U15)	Oxathiapiproline		0	0,175 à 0,35 L	4	20	ND
	FORUM	Acide cinnamique (40)	Diméthomorphe			450 ml	5 (mildiou); 2 (<i>P. capsici</i>)	40	13
	PRESIDIO (en mélange avec BRAVO contre le mildiou / en mélange avec REVUS contre <i>Phytophthora capsici</i>)	Benzamide (43)	Fluopicolide	2		220 à 292 ml	ND	146/89	922/109
	WINFIELD PHOSPHITE EXTRA	Phosphonate (33)	Acide phosphoreux (sels mono et dipotassiques)		1	5,0 à 10,0 L	5	1	5
	CONFINE EXTRA		12		600 ml (traitement par lessivage du sol (drench) immédiatement avant la transplantation)	1	15	5	
	REVUS <i>*P. capsici</i> seulement	Acide cinnamique (40)		Mandipropamide	4	1,0 L	3	49	18
	ZAMPRO	Triazolopyrimidime et acide cinnamique (45 et 40)	Amétoctradine et diméthomorphe						
	ALLEGRO 500F <i>*P. capsici</i> seulement	Dinitroaniline (29)	Fluazinam	24	30	1,75 L	6	81	1422

Poivron – Fongicides									
Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai attente avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Mildiou, brûlure alternarienne et anthracnose	CABRIO EG	Strobilurines (11)	Pyraclostrobine	12	0	0,56 à 0,84 kg; jusqu'à 1,0 kg pour le mildiou	6 (6,0 kg)	75	47
	CUIVRE 53W	Substance inorganique (M)	Sulfate de cuivre tribasique	48	2	4,0 kg	10	225	51
	APROVIA *non homologué contre le mildiou; homologué contre le blanc	Pyrazole (7)	Benzovindiflupyr	12	1	500 à 750 ml	3,0 L	121	ND
	APROVIA TOP *non homologué contre le mildiou; homologué contre le blanc	Triazole et pyrazole (3 et 7)	Difénoconazole et benzovindiflupyr			643 à 937 ml	3,9 L	227	
	CUEVA commercial *non homologué contre l'anthracnose	Substance inorganique (M)	Octanoate de cuivre	4		Solution 0,5 à 2,0 %, appliquée à 470 à 940 L/ha	15	ND	ND
Brûlure alternarienne et moisissure grise	CANTUS ^{MD} WDG	Anilide (7)	Boscalide	12	0	175 à 315 g; 420 g (moisissure grise)	5	60	44
	FONTELIS		Penthiopyrade			1,25 à 1,75 L	5,25 L	84	191
	DOUBLE NICKEL (également homologué contre <i>Phytophthora capsici</i>)	NA	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> (souche D747)	4		2,5 à 10,0 L; 6,25 à 18,0 L pour la moisissure 0,5 à 2,5 L (<i>Phytophthora capsici</i>)	ND	1	5

Poivron – Fongicides												
Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai attendu avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS			
Brûlure alternarienne et anthracnose	INSPIRE	Triazole (3)	Difénoconazole	12	0	292 à 512 ml; 512 ml (anthracnose)	2,04 L	128	77			
	QUADRIS TOP	Strobilurine et triazole (11 et 3)	Azoxystrobine et difénoconazole		1	625 ml	3	128	91			
	SWITCH 62,5 WG *non homologué pour l'anthracnose; homologué contre la moisissure griset	Anilinopyrimidine et phénylpyrrole (9 et 12)	Cyprodinil et fludioxonil		0	775 à 975 g		114	47			
	SERCADIS *brûlure alternarienne seulement	Pyrazole (7)	Fluxapyroxad		7	0,167 à 0,333 L	3 (1,0 L)	92	144			
Tache bactérienne	COPPERCIDE WP	Substance inorganique (M)	Hydrate de cuivre	48	2	2,25 à 3,25 kg	10	132	87			
	KOCIDE 101		Hydroxyde de cuivre			2,25 à 3,25 kg	10		38			
	KOCIDE 2000					2,52 kg			95			
	KOCIDE 3000					1,47 kg			28			
	PARASOL FL					2,3 à 3,12 L	132	54				
	PARASOL WG					2,25 à 3,25 kg		44				
	KASUMIN 2L ¹	Antibiotique hexopyranosyl (24)	Kasugamycine	12	0	1,2 L	3,6 L	16	60			
Tache bactérienne et moisissure grise	RHAPSODY ASO	NA	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713)	4		1,0 à 2,0 L	ND	1	ND			

¹ Les champs dont la récolte est destinée à l'exportation aux États-Unis ne doivent pas être traités avec le KASUMIN 2L. Ce fongicide est homologué aux États-Unis, mais son usage est limité à la culture de la pomme.

Poivron – Fongicides										
Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai attende avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS	
Brûlure alternarienne, moisissure grise, blanc et tache bactérienne	SERENADE ASO	NA	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713)	4	0	4,0 à 15,0 L	ND	1	ND	
	SERENADE MAX					3,0 à 6,0 kg				
Fonte des semis	CAPTAN 50 W	Phtalimide (M)	Captane	60	NA	125 à 225 g par 100 m ²	ND	121	673	
	CAPTAN 80 WDG			48		78 à 141 g par 100 m ²			336	
	SERENADE SOIL (homologué également contre <i>Phytophthora capsici</i>)	NA	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713)	4	0	2,7 à 14,0 L	ND	1	ND	

NA : Non applicable

ND : Non disponible